

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2008

PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le vingt cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par M. le Maire le 19 septembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY M. BERTRAND Melle WOELFLÉ Mme AUBIN
M. HEDRICH Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER
M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER
M. LOBJEOIS Mme RODDIER M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE
Mme DRACOULI Mme COULON M. DEBUS Mme BERKANI M. MOREAU
Mme BAS Mme HELIOT Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY
Mme SKAJENNIKOFF M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL
Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

EXCUSE : M. BIHANNIC.

A DONNE POUVOIR : M. BIHANNIC à M. MASDEU-ARUS.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2008 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2008. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises du 15 juillet 2008 au 19 septembre 2008 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Monsieur BLOCH fait part de son souhait d'intervenir en fin de réunion. Monsieur le Maire lui précise qu'un règlement intérieur sera soumis à l'approbation ce jour mais qu'il lui sera possible d'intervenir.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°/ REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire :

Je pense que tout le monde l'a lu. Il serait trop long de le lire pour le public. Il est en effet assez chargé. En l'absence d'interventions, je suppose qu'il n'y a pas de remarques. Nous allons donc passer au vote.

Ce document est approuvé à l'unanimité des présents.

2°/ EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL - M 14 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1)

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Je vais essayer rapidement de vous indiquer ce que contient cette décision modificative n° 1 au budget 2008.

En investissement, vous avez noté qu'il y a huit paragraphes.

Les inscriptions budgétaires numérotées 1, 2 et 3 complètent la liste des travaux prévus au marché de modernisation des installations thermiques. Elles en modifient également le montant.

De même, le paragraphe n° 8 modifie l'enveloppe budgétaire des travaux effectués au groupe scolaire « Les Sablons » en prenant en compte une série de travaux supplémentaires ainsi que le besoin non prévu initialement de louer des installations provisoires pour accueillir certaines classes.

Les sujets n° 4 et 5 correspondent à l'inscription budgétaire de décisions récentes relatives aux animations commerciales de fin d'année et à la préparation d'une exposition au Musée du Jouet.

L'inscription budgétaire d'un audit pour l'accessibilité « handicaps » (point n° 6) traduit la prise en compte par la nouvelle municipalité d'un sujet semblant en suspens depuis longtemps mais, sur cette question, des décisions seront nécessaires à court terme et l'audit le sera également.

Enfin, le remplacement de candélabres vétustes s'impose comme une opération urgente. Cette affaire a été récemment découverte et signalée lors d'un contrôle. Nous ne pouvons pas attendre le prochain budget pour intervenir.

Telles sont les opérations d'investissement.

En fonctionnement, mise à part la décision de renouveler les tables destinées principalement au banquet des aînés (premier point), tous les autres points mentionnés concernent des subventions à des associations. Ces subventions seront expliquées une par une lors de la présentation des délibérations n° 5, 6, 7, 9 et 10.

Enfin, l'article 2 ne porte que sur des inscriptions d'ordre et non sur des dépenses ou des recettes réelles.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

En ce qui concerne cette délibération, nous souhaiterions disposer d'informations quant à l'audit que vous avez diligenté sur les finances de la ville. Pourriez-vous nous en transmettre une copie s'il est en votre possession ?

Par ailleurs, deux nouvelles associations bénéficient de subventions : « Ateliers plasticiens » et « Ateliers de vie quotidienne ». Pouvez-vous nous préciser les activités pratiquées par ces associations ?

Le Maire :

En ce qui concerne la première question, l'audit n'est pas terminé. Ne vous inquiétez pas. Il le sera au mois d'octobre ou au mois de novembre et sera présenté à l'ensemble de nos concitoyens lors de réunions publiques. Vous l'aurez donc sans problème. Tous les conseillers municipaux l'auront.

Quant à la deuxième question, je pense que nous vous ferons parvenir un petit écrit explicatif des activités réelles de ces associations. Ainsi, vous serez totalement informés.

M. MASDEU-ARUS :

Je pense qu'un responsable pourrait indiquer quelle est la fonction de ces deux associations ainsi que les activités qu'elles dispenseront sur la commune. Il s'agit quand même de 25.250,00 € pour les ateliers plasticiens et de 17.370,00 € pour les ateliers de vie quotidienne, subventions assez importantes.

Le Maire :

Ces associations sont entre autre financées par le Conseil régional.

M. MASDEU-ARUS :

Les deux ?

Le Maire :

Les deux. Oui. La Ville sert en fait de régie pour ces associations, en attendant les subventions du Conseil régional.

M. MASDEU-ARUS :

D'accord. C'est donc neutre pour la ville.

Le Maire :

Oui.

M. MASDEU-ARUS :

D'accord.

Le Maire :

Il fallait permettre à ces associations de fonctionner cet été.

M. MASDEU-ARUS :

Mais nous voudrions savoir quelles sont ces activités pour que nous puissions éventuellement y envoyer des Pisciacais.

Le Maire :

Cela a profité aux Pisciacais.

M. MASDEU-ARUS :

Nous souhaiterions savoir. Merci.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

3/ EXERCICE 2008 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - M4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DM1)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération n° 3 concerne le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. La décision modificative n° 1 prend en compte des ajustements de crédits sur des opérations d'ordre, donc sur des opérations non réelles. C'est une délibération purement technique.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ EXERCICE 2008 - REFORME DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - REGIME DES PROVISIONS - OPTION POUR LA BUDGETISATION TOTALE DE L'OPERATION

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci.

Je ne vous ferai pas un cours sur le nouveau régime des provisions obligatoires. Le texte joint à la délibération l'explique le mieux possible. Il s'agit là encore d'une décision purement technique qu'il nous est demandé de prendre. Elle se rapporte à la manière de tenir le budget de l'assainissement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ EXERCICE 2008 - FIXATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE POISSY AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 19 OCTOBRE 2007

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Premièrement, pouvez-vous expliquer les raisons de l'augmentation de la subvention à la Maison de l'Emploi Amont 78, qui passe de 9.500 euros en 2007 à 15.000 euros en 2008, soit une augmentation de plus de 60 % ?

Deuxième question sur la même délibération : où en sommes-nous de la création du pôle de proximité place Corneille qui devait être justement mis en place par l'association de la Maison de l'Emploi Amont 78 ?

Troisième point : je souhaiterais obtenir l'audit qui a été réalisé par la Région Ile-de-France, à votre demande, concernant les actions et le budget de la Mission Locale dont j'étais le président. Cet audit m'avait également été adressé mais il n'est jamais arrivé jusqu'à mon bureau.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je vous répondrai sur la première question.

Cette participation de la Ville de Poissy aux frais de fonctionnement de l'association Maison de l'Emploi Amont 78 était annoncée dans la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2007. Le montant prévisionnel de cette participation était annoncé pour environ 20.000 euros. L'association nous a demandé 14.875 euros. Nous avons cru comprendre que cette demande était tout à fait recevable. Je voudrais ajouter que cette même délibération annonce une participation d'environ 70.000 euros pour 2009. Cette délibération date d'un an.

Le Maire :

En ce qui concerne la création du pôle de proximité place Corneille, nous ne savons pas exactement. En effet, nous n'avons trouvé aucun dossier en arrivant. Il est donc difficile de faire un certain nombre de prévisions.

Par ailleurs, nous menons actuellement une réflexion sur la création d'une Maison de l'Emploi digne de ce nom. Nous sommes en désaccord avec les Maisons de l'Emploi créées par les Villes des Mureaux ou de Chanteloup-les-Vignes qui concernent les jeunes de 16 à 25 ans. En effet, la Mission Locale de Poissy qui a repris son activité à plein temps s'occupe déjà de ces jeunes. L'ouverture d'un autre lieu qui coûte de l'argent et s'occupe de nouveau et encore des jeunes de 16 à 25 ans n'a donc aucun sens pour notre ville. Nous travaillons donc avec l'A.N.P.E. dans le cadre d'une convention afin de pouvoir créer une Maison de l'Emploi qui s'occupera des chômeurs âgés de plus de 25 ans dont la situation personnelle est difficile. Nous avons en effet constaté que de nombreux chômeurs se rendaient à l'A.N.P.E. une fois, deux fois, trois fois, n'y allaient plus, que ceux-ci faisaient l'objet d'une radiation de la liste des demandeurs d'emploi et que les allocations ne leur étaient plus versées. Il faut donc mettre en place un accompagnement social à partir d'une Maison de l'Emploi qui puisse aider ces personnes (tout au moins se rendre régulièrement à l'A.N.P.E., se lever le matin, travailler sur les curriculum vitæ, voire même effectuer des stages de formation). Sur ce sujet, notre choix se portera sur un autre lieu que celui de la place Corneille pour différentes raisons. Je crois que vous aviez opté pour la mise en place de ces activités d'insertion à cet endroit. Nous n'avons pas actuellement de réponse toute faite mais nous pensons que cette Maison de l'Emploi sera créée en un lieu plus repéré et plus central. S'il n'existe pas d'autre possibilité, elle restera située place Corneille. Mais un autre endroit peut éventuellement être trouvé pour répondre aussi à un certain nombre de jeunes des quartiers Saint-Exupéry, Maryse Bastié et autres, qui ne se rendent pas forcément place Corneille. Nous sommes donc dans cette dynamique.

En ce qui concerne la troisième question, je vous précise que l'audit réalisé n'a pas été demandé par nous mais par la Région. Vous pourrez l'obtenir sans problème en le lui demandant. Etant un homme d'ouverture, sympathique parfois, et disposant de ce document, je vous le ferai parvenir.

M. MASDEU-ARUS :

Il m'était également destiné. Il est arrivé en mairie de Poissy.

Le Maire :

D'accord. Vous l'aurez.

M. MASDEU-ARUS :

Par contre, je ferai juste une remarque. Nous nous posons une question. Si vous modifiez le fonctionnement global de la Mission Locale (chacun mène sa politique), quelle sera l'utilité d'avoir des relations en amont et de disposer d'une somme d'argent de 70.000 euros ? Cela peut aussi faire doublon. Vous devrez peut-être mener une nouvelle étude, complète, Monsieur le Maire. Dans le cas présent, nous pouvons nous poser la question.

Le Maire :

Nous nous posons la question.

M. MASDEU-ARUS :

Il y a Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux ...

Le Maire :

Le problème consiste en un désengagement énorme de l'Etat pour les Missions Locales. Des Maisons de l'Emploi sont créées partout. Nous nous demandons si elles ne vont pas remplacer les Missions Locales. Nous sommes donc très prudents sur les choix. Notre premier acte consiste à faire revivre la Mission Locale comme elle le devait. Nous travaillons beaucoup. Je passerai beaucoup de temps demain avec l'ensemble des salariés de la Mission Locale pour justement travailler sur leurs projets, sur leurs compétences, sur les problématiques de formation interne. Nous réfléchissons à tout cela. La Maison de l'Emploi arrivera dans un second temps, sauf que la Ville de Poissy a déjà versé beaucoup d'argent pour celle-ci, en étant partenaire. Il serait dommage de ne pas récupérer un peu l'argent que nous avons aussi versé. Il faut pouvoir trouver la formule qui nous permette de répondre le mieux possible aux gens de Poissy à la recherche d'un emploi. Il faut les aider.

M. MASDEU-ARUS :

Pour finir et ne pas allonger le débat, je rappellerai que la Mission Locale a été placée sur le plateau de façon volontariste. C'est en effet à cet endroit que les jeunes demandeurs d'emploi et de formation étaient les plus nombreux à l'époque. La Mission Locale a été créée en intercommunalité. Vous savez très bien qu'il n'est pas facile de faire bouger les jeunes d'un quartier à un autre (Saint-Exupéry, Beauregard ou la Coudraie). Je vous souhaite de réussir. Cela a toujours été très difficile. Chacun veut sa structure au bas de chez lui. Les jeunes les plus nombreux étaient à Beauregard. C'est la raison pour laquelle la Mission Locale s'est développée dans ce quartier. Mais les choses changent et évoluent.

Le Maire :

Nous connaissons cette difficulté, du reste. C'est la raison pour laquelle les agents de la Mission Locale tiendront des permanences dans le quartier de Saint-Exupéry et à peu près dans l'ensemble des maisons de quartiers pour la décentraliser. Au regard des statistiques la concernant (ceux que j'ai trouvés - je ne porte pas de jugement), nous nous apercevons qu'il est très difficile de les faire venir place Corneille, même si de nombreux jeunes de ce secteur en ont besoin.

Le Maire donne la parole à **M. MOREAU** :

J'interviens au nom des élus communistes de ce Conseil.

Nous sommes bien entendu d'accord avec l'objet de cette délibération. Il est en effet logique et normal que notre ville (avec d'autres collectivités territoriales) se mobilise pour l'emploi au travers d'associations telle que celle de la Maison de l'Emploi AMONT 78, complémentaire à la Mission Locale, avec tous les changements qui vont s'opérer et dont vous venez de parler.

Mais, dans le contexte économique et social que nous connaissons actuellement (des milliers d'emplois supprimés, tant dans le secteur public que privé), nous craignons que tous ces dispositifs (surtout avec le désengagement de l'Etat dans ce domaine) deviennent à terme nettement insuffisants, surtout si nous ne situons pas clairement les responsabilités de chacun, celles de l'Etat et des grandes entreprises en particulier.

Ainsi, la direction Peugeot Citroën de Poissy a annoncé récemment qu'elle allait diminuer de moitié la production des 1007 et des 207. Il est à noter que la production des 207 est également réalisée en Espagne et en Europe centrale. Mais seul le site de Poissy est touché par la baisse de production. Elle a annoncé qu'elle allait mettre fin aux missions de 700 jeunes intérimaires qui ne demandent qu'à travailler et qu'elle allait obliger 300 salariés en contrat à durée indéterminée à changer de poste de travail, voire de lieu de travail. On nous dit que ces mesures sont destinées à pallier la crise qui (soi-disant) traverse actuellement le marché de l'automobile et notamment la baisse des ventes au mois d'août en Espagne et en Italie.

Pratiquement dans le même temps, la direction du groupe PSA annonce une augmentation considérable de ses bénéfices au premier semestre 2008 (+ 49 %). Dans une note à ses actionnaires, elle dévoile les vrais chiffres des ventes mondiales du groupe (+ 5 %) et elle prévoit de dépasser très largement en 2008 les records de vente des autres années. Après avoir construit des usines au Brésil, en Argentine, en Chine, en République Tchèque et en Slovaquie, la décision est prise aujourd'hui d'en construire une en Russie.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du groupe il y a trois mois, la décision a été prise d'augmenter de 11 % la part des profits du groupe réservée aux actionnaires alors que quelques semaines auparavant, la direction annonçait seulement 1,9 % d'augmentation pour les salariés du groupe (même pas le niveau de l'inflation).

Le nouveau P.D.G. du groupe PSA (Monsieur STREIFF) a été très clair lors d'une réunion des cadres dirigeants. Le projet appelé « Cap 2010 » a pour objectif d'augmenter de manière significative la productivité (sous-entendu plus de charge de travail pour les salariés), de mettre en concurrence nos fournisseurs d'Europe de l'ouest avec ceux des pays à bas coûts sociaux, de réduire les stocks et de faire supporter aux seuls salariés les hausses et baisses des ventes. Il s'agit donc tout simplement de rendre le groupe encore plus profitable à ses principaux actionnaires.

Pour nous, les élus communistes, il ne s'agit donc pas d'une crise de l'industrie automobile qui vient on ne sait d'où mais bien de la crise d'un système économique qui se financiarise, système qui ne connaît plus les salariés ou les clients, qui ne connaît plus les producteurs de richesses ou les usagers, système où seule compte la spéculation financière pour une minorité de possédants.

Dans ces conditions, il faut tout faire pour aider ces 700 jeunes à retrouver au plus vite un emploi. Mais n'oublions pas de demander des comptes à ceux qui se sont enrichis en les utilisant par le biais de la précarité et de la flexibilité. Il faut que ceux-là mettent aussi la main à la poche, non seulement pour réparer en aval les dégâts qu'ils ont eux-mêmes occasionnés, mais aussi et surtout en amont pour rendre l'argent utile, pour redonner valeur au travail et aux salaires. Pour cela, nous proposons d'agir tant au plan local qu'au plan national, pour favoriser l'intervention des salariés et de leurs élus syndicaux dans les gestions des entreprises, pour taxer les revenus financiers, pour engager une politique du crédit qui favorise l'emploi et non la finance.

Je vous remercie.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

6°/ EXERCICE 2008 - CLUB DES HAUTS DE POISSY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES QUARTIERS : SEJOUR DANS LES PYRENEES

Le Maire :

Un séjour s'est déroulé dans les Pyrénées. Nous avons sollicité une subvention au Conseil Régional d'Ile-de-France. Cette subvention nous a permis de développer des actes d'animation sociale. 40 jeunes sont partis.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

7°/ EXERCICE 2008 - CLUB DES HAUTS DE POISSY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE « PONEY » DURANT L'ETE 2008

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ EXERCICE 2008 - ASSOCIATION A.M.I. JEUNESSE - CESSATION D'ACTIVITES

Le Maire donne la parole à **Mr RABEH :**

Bonsoir à tous.

Il est rappelé que l'association A.M.I. Jeunesse et la Ville de Poissy avaient uni leurs efforts par convention d'objectifs et de moyens afin de développer sur la commune des actions d'information, d'insertion, d'animation et de prévention auprès de la population jeune de Poissy.

Conformément à la convention en date du 22 décembre 2006 et conclue pour une durée de trois ans, la Ville attribuait une subvention annuellement. Au titre de l'année 2008, cette subvention s'élevait à 514.000 euros.

Vu le manquement manifeste de l'association aux obligations contractuelles, vu l'absence de projet éducatif, la commune a informé le président de l'association, par lettre recommandée du 4 juillet 2008, qu'elle résiliait et annulait de plein droit ladite convention en vertu de l'article 16.

Dans le délai du préavis de trois mois qui a suivi, l'association a informé la commune, par lettre du 16 septembre 2008, de la restitution des clefs des locaux mis à disposition, de la cessation totale et définitive de ces activités ainsi que de la nomination d'un liquidateur judiciaire.

Suite à ces informations, la nécessité d'assurer au plus vite l'accueil du public impose au Conseil municipal de réorganiser les activités liées à la jeunesse sur la commune.

Pour mémoire, A.M.I. Jeunesse intervenait au sein de trois structures dans trois quartiers différents : le local de Beauregard (à l'école Pascal), le local de Saint-Exupéry ainsi que la nouvelle maison de quartier du Clos d'Arcy.

Sur les quartiers de Beauregard et de Saint-Exupéry, l'association gérait de façon autonome deux locaux distants pourtant d'à peine quelques mètres des structures gérées par les maisons de quartier. La multiplication des intervenants sur un même territoire provoquait de fait un manque de transversalité dans l'organisation des activités sur les quartiers, un cloisonnement des animateurs et du public accueilli ainsi que des dépenses superflues.

La jeunesse de notre ville n'est pas une entité distincte qu'il faut isoler et gérer de façon spécifique. Bien au contraire, son dynamisme et sa créativité ne peuvent pleinement s'exprimer qu'à condition d'être intégrée au sein de la collectivité dans une dynamique intergénérationnelle.

C'est pourquoi nous avons choisi dans un souci de cohérence d'attribuer la gestion de ces deux locaux aux maisons de quartier qui retrouveront ainsi leur vocation : être au cœur de la vie du quartier en brassant les générations et les publics.

Cette organisation aura l'avantage de permettre véritablement aux habitants, et en particulier aux jeunes en l'occurrence, de s'investir dans le fonctionnement de leur association de quartier, d'en devenir des acteurs et non pas simplement des consommateurs.

Dans la même logique, une nouvelle association de quartier aura la charge de gérer la maison du Clos d'Arcy. Dans l'attente de sa création et par souci d'assurer la continuité du service rendu aux habitants, la commune a sollicité le Club des Hauts de Poissy qui a répondu positivement pour assumer temporairement la gestion de cette maison.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'acter la cessation d'activités et la résiliation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association A.M.I. Jeunesse,
- d'autoriser la reprise à titre définitif par la maison de quartier du Club Saint-Exupéry de l'antenne Saint-Exupéry, située au 4, rue du Stade, et par la maison de quartier du Club des Hauts de Poissy de reprendre le local situé rue Pascal (à Beauregard),
- de confier, à titre provisoire, dans l'attente de la création d'une nouvelle association, la reprise de la gestion de la maison de quartier du Clos d'Arcy par le Club des Hauts de Poissy,

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et signer tout acte relatif à la résiliation de la convention.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pardonnez-moi. Je n'en ai pas trop l'habitude. Je m'exprime généralement différemment mais, vu le sérieux du sujet, et pour ne pas commettre d'erreur chronologique, je préfère lire mon papier. J'en suis navré car je sais que ce n'est pas tout à fait la même chose.

Avec la 8^{ème} délibération de cette séance, les masques tombent et votre vrai visage, Monsieur le Maire, apparaît. Sans du tout dévaloriser la présentation qui vient de nous être faite par notre collègue, Monsieur RABEH, j'aurai presque préféré que ce soit vous qui la présentiez.

Donc, le masque est tombé.

Votre vrai visage apparaît.

« Je ne sais pas ... je ne suis pas au courant ... je vais voir ce que je peux faire ... rassurez-vous, je m'en occupe ». Voilà autant de formules que celles et ceux qui vous ont rencontré à propos du dossier A.M.I. Jeunesse ont entendu depuis bientôt six mois (sauf peut-être les professionnels).

Et pourtant !

Et pourtant, comment peut-on lire dans le rapport de présentation «Vu le manquement manifeste de l'association aux obligations contractuelles, vu l'absence de projet éducatif, la Commune a informé le Président de l'association, par lettre recommandée du 4 juillet 2008, qu'elle résiliait et annulait de plein droit ladite convention ... » ?

Or, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas sans ignorer que vous fûtes élu le vendredi 21 mars au soir.

Vous n'ignorez pas davantage que le président d'A.M.I. Jeunesse, dès le 1^{er} avril, avait convoqué une assemblée générale.

Assemblée générale qui ne put se tenir car, vu la situation, il fallait pouvoir approuver les comptes de l'année 2007 à condition qu'ils aient été certifiés par l'expert comptable. Or, pour que la comptabilité soit close à cette date, il aurait fallu imaginer que la ville allait changer de cap ! Et oui. Tout le monde n'y avait pas pensé !

Car chacun sait qu'A.M.I. Jeunesse est une association au service de la politique de la jeunesse de la ville. Sous-tendue, de fait, par l'équipe municipale. Or, le cap ayant changé ... il fallait en tirer les conséquences. Comme disent les marins : « dans le gros temps, on réduit la voilure ! ». Mais cela n'empêche pas d'envoyer des courriers ou des mails aux nouvelles autorités ; comme le 1^{er} avril (peut-être la date fut-elle mal choisie ?!) quand le président vous adresse une longue lettre qui vous alerte sur la préparation et la mise en place du projet « Sports et Découvertes été 2008 ». Il faut rappeler que « Sports et Découvertes » était justement l'une des activités que gérait A.M.I. Jeunesse depuis 2002.

Vous savez, le projet d'été qui marchait bien depuis 2002 précisément, saison après saison, qui pendant 8 semaines accueillait des centaines d'enfants pour un budget de 47.000 euros (je fais référence au bilan de l'édition 2007) mais qui coûtait en réalité seulement à la ville 25.000 euros auxquels il convient d'ajouter l'aide de l'Etat, au titre de la politique de la ville (8.000 euros), une participation identique du Conseil général des Yvelines (8.000 euros) et la participation des familles.

Je précise ces montants car, cette année, vous avez tenté d'organiser quelque chose qui fut le « Canada Dry » de « Sports et Découvertes » mais qui rassembla moins d'enfants ... qui dura moins longtemps ... et qui coûta plus de 60.000 euros. Ô vous me direz : « En matière de dépense, pas de problème, je sais faire ». Et puis il y a la cagnotte !

C'est vrai que vous savez faire ... 70.000 euros pour deux semaines dans les Pyrénées ... chapeau !

J'ai fait un petit calcul par hasard. Je suis tombé sur une petite annonce. Au mois d'août (c'est-à-dire la saison haute), une belle villa qui peut accueillir 12 couchages, avec piscine privée, vue sur la mer, non loin de Propriano (vous aurez compris où se situe la propriété), le coût est de 4.300 euros pour la semaine. J'y ai ajouté les billets d'avion (aller - retour) et un budget nourriture conséquent. Je n'ai jamais atteint 35.000 euros ! Et, pourtant, la semaine dans les Pyrénées avec une quinzaine de jeunes et quelques adultes a coûté 35.000 euros. Je vois que la Région Ile-de-France et la Ville de Poissy ne regardent pas à la dépense ; avec une dimension sociale évidente en ne demandant que 50 euros aux familles.

Mais revenons à la chronologie des faits.

Pourquoi écrire (toujours dans le rapport de présentation) qu'il fallut attendre le 4 juillet pour que le Maire signifie au président la dénonciation de la convention d'objectifs ? Déjà, le 18 juin, Monsieur le Maire, vous écrivîtes au président pour lui signifier que vous aviez pris la décision de cesser la mise à disposition des locaux de la Ville de Poissy pour les besoins de l'association. Dit autrement, c'était une mise à la porte !

Ça, c'est tout simplement stupéfiant ! Car, le 7 juin, nous étions en réunion pour trouver ensemble, sans esprit polémique, ni politique partisane (c'est le grand naïf que je suis) une solution. Nous sortîmes de cette réunion au climat tendu mais cordial (comme disent les diplomates) avec un processus commun, j'allais dire avec chacun sa feuille de route. Sauf que, depuis le 7 juin, l'association a fait tout ce qu'elle avait dit qu'elle ferait ... et la ville n'a rien fait de ce qu'elle avait dit qu'elle ferait.

Où est la nouvelle association ? Où en est-on de la reprise des animateurs ? Ils devaient être reçus dès le 9 juin ... et ne le furent qu'après le 16 septembre ... Et, comme par hasard, c'est hier que l'ancien président (puisque'il y a maintenant un liquidateur judiciaire) recevait une lettre à votre signature, qu'il attendait depuis vendredi dernier, où enfin le sort des animateurs était évoqué.

Pourquoi nier d'avoir reçu tous les éléments : projet éducatif, bilan financier ... ? Pourquoi votre directeur des sports, après avoir fait le tour des demandes d'installations sportives nécessaires pour « Sports et Découvertes » (que j'évoquais tout à l'heure), se dédit une semaine après en disant : « Je suis désolé, là-haut ils ne veulent pas. » ?

Pourquoi écrire « des dépenses superflues » (no comment par rapport aux 70.000 euros que je viens d'évoquer) et faire mine d'ignorer les centaines de familles qui n'ont jamais eu à se plaindre du travail d'A.M.I. Jeunesse ? Pourquoi avoir interrompu un service auprès des familles dès la rentrée scolaire ... ? Je ne développerai pas davantage. Je crois que ces mêmes familles sont venues vous faire part de leur désarroi en mairie. Et je vous fais là l'économie de toutes les activités dont A.M.I. Jeunesse assurait l'organisation. Je ne parlerai pas de la patinoire installée place de la République (plus de 5.600 entrées) pendant les fêtes de Noël, ou encore du forum de l'emploi avec ses 2.500 visiteurs, ses 50 embauches directes et 70 dans les six mois qui ont suivi. Je ne vous parlerai pas davantage de toutes les activités quotidiennes, développées auprès d'un public réceptif grâce à un personnel dévoué et compétent, ou organisées au cours des vacances scolaires. Là encore, j'en tiens la liste à votre disposition.

Pourquoi faire croire que les antennes de Beauregard et de Saint-Exupéry effectuent le même travail qu'un club de quartier, s'adressent au même public, bâtissent les mêmes projets ? Si tel était le cas, parce que nous ne sommes pas plus bêtes que d'autres, nous aurions rassemblé les structures. Mais, de fait, vous savez qu'on ne parle pas de la même chose.

Monsieur le Maire, le professionnel que vous êtes ne peut ignorer que l'enfance, l'adolescence et la période des jeunes adultes entraînent des comportements différents et demandent une pédagogie différente. J'ajouterai que la force d'A.M.I. Jeunesse était la transversalité (celle que vous avez rappelée tout à l'heure, Monsieur RABEH). Or, on devine dans votre politique, et j'aurai l'occasion d'en dire un mot tout à l'heure sur un autre sujet, un cloisonnement systématique et un enfermement par catégorie et par lieu géographique. Ce n'est pas comme cela qu'on fait vivre sa ville.

Alors, après avoir souligné notre regret de voir un rapport de présentation tronqué, polémique à souhait, et mensonger (cerise sur le gâteau : le courrier distribué dans les boîtes aux lettres dès aujourd'hui, dont nous pouvons, si vous le souhaitez, faire une explication de texte ensemble), vous comprendrez que le groupe « Union pour Poissy » ne votera pas les trois délibérations qui suivent.

Merci de votre attention.

Le Maire :

Nous allons maintenant faire un peu de pédagogie. Il faut toujours en faire un peu. Depuis le début, vous faites des allégations et vous ne faites pas d'effet. Le 15 avril 2008, le Maire que je suis a demandé par courrier à l'association de nous communiquer un certain nombre de documents en lui précisant que la ville ne sera pas tenue de procéder à un renouvellement des subventions si ceux-ci ne me sont pas fournis. Puisque vous faites des allégations, je vais vous dire la réalité. Nous sommes au mois de septembre. Toutes les autres associations de la ville avec lesquelles nous avons travaillé nous ont communiqué leur budget, conformément à leur action. Promo Sports et A.M.I. Jeunesse sont les deux associations qui ne nous les ont pas transmis. C'est très bizarre. Ces deux associations sont plutôt nébuleuses. Apparemment, l'expert comptable n'a pas pu à ce jour arrêter les comptes. Cela pourrait déjà interroger beaucoup de monde. Je ne veux pas en faire une polémique. Vous m'avez un peu habillé au début. Je vais vous habiller maintenant. Vous avez fait une petite polémique. Je ne veux pas y entrer. Par contre, nous, en tant que municipalité, sommes très garants et voulons savoir où va l'argent public.

Mr RAYNAL :

Bien sûr.

Le Maire :

Nous voulons une continuité de service. Nous vous avons donc rencontrés. Avril - septembre. Où est la continuité de service ?

Vous avez parlé des activités estivales de l'association A.M.I Jeunesse. Nous avons attendu un projet structuré de l'association jusqu'au 2 juillet, indiquant le coût réel des activités sportives. Nous avons été très rapidement dans l'obligation de proposer des solutions alternatives pour justement ne pas laisser les jeunes des quartiers à ne rien faire.

Je serais donc tenté de vous dire juste une chose : ça va. Si vous prenez la jeunesse de la ville (A.M.I. Jeunesse) comme axe politique, c'est très facile. Nous connaissons. Cela a eu lieu dans toutes les villes.

Jusqu'à présent, je suis resté très patient. Aujourd'hui, je ne le suis plus. Pourquoi ? Parce que les vacances arrivent, parce qu'un certain nombre de vos amis d'une maison de quartier font des blogs parlant de fermeture, indiquant que tous les animateurs ne seront pas repris, qu'ils se retrouveront à la rue. Ce sont des stratégies politiques. Jusqu'à présent, cela me faisait rire. Votre intervention ne me fait plus rire.

Je vais vous dire sincèrement ce que nous allons faire. Nous irons jusqu'au bout. Je pense qu'un audit financier sur plusieurs années est nécessaire, pour les associations A.M.I. Jeunesse et Promo-Sports. Nous serons un peu étonnés par les pratiques de ces associations. Je ne voulais pas en arriver là mais, puisque vous m'attaquez ce soir au Conseil municipal, je vous dirai que je peux aller beaucoup plus loin.

Nous avons proposé de reprendre l'ensemble des salariés. C'est écrit dans le courrier que j'ai envoyé à votre ami, Monsieur VANPOULLE. Il aurait dû vous le dire. Je l'ai eu au téléphone. Il m'a répondu négativement en me précisant que je ne les reprendrai pas et qu'il allait les licencier.

Mr RAYNAL :

Vous me permettrez de répondre.

Le Maire :

Bien sûr.

Vous voyez qu'il y a un certain nombre de choses.

Notre démarche est très claire.

J'ai écrit le 15 avril. J'ai réitéré ma demande le 9 juin en listant précisément les documents comptables que je demandais. Je ne vous les citerai pas. Il y en a plusieurs.

Le 10 juin 2008, Monsieur VANPOULLE m'a fait parvenir un certain nombre de documents. Il n'y avait rien. Il y avait une sorte de rapport d'activités. Toutes les associations produisent ce type de rapport. Nous pouvons le transmettre à la presse qui le verra. Nous n'avions pas d'explication sur l'utilisation des fonds. Nous n'avions rien.

Je continue encore plus loin. J'ai dans mon bureau le compte rendu d'une assemblée générale qui n'a pas eu lieu. Vous voulez donner des leçons. Il faut rester relativement clair sur ce point. Lorsqu'une association tient une assemblée générale le 16 juin et que le compte rendu est dans mon bureau le 8 ou le 9 juin, je peux vraiment m'interroger sur les modes de fonctionnement.

Je suis donc resté très ouvert. Il me semblait important que cela se passe relativement bien et que cela soit relativement clair.

Ce n'est pas la ville mais l'association qui est responsable de la fermeture du Clos d'Arcy. Un pot de départ a eu lieu. Monsieur VANPOULLE a dit que le Clos d'Arcy allait être fermé. Il a pris position. Je suis au courant. Vous le savez très bien. Vous avez été à ma place. Tout me remonte. D'énormes maladresses ont été commises et l'incompréhension a été totale.

Nous voulions que cela se passe le mieux du monde. Nous avons peut-être mis du temps à rencontrer les animateurs mais nous les avons rencontrés car l'association devait tenir son assemblée générale. Il fallait faire vite.

La situation est aujourd'hui complètement bloquée. Vous n'avez pas respecté (je dis « vous » car, quelque part, vous en faisiez un peu partie) ...

Mr RAYNAL :

Pas du tout.

Le Maire :

En ne réalisant aucune action estivale, vous n'avez pas respecté vos obligations contractuelles telles qu'elles sont définies dans la convention d'objectifs et de moyens.

Je suis désolé. En tant que Maire, je ne peux débloquer 30.000 euros à une association incapable de me présenter un projet réel, sauf à me demander si elle peut utiliser les salles de la ville. Je trouve que ce n'est pas sérieux.

Je suis en possession des courriers. Des personnes étaient complètement perdues. Nous les avons même récupérées. Un certain nombre de choses ont été faites avec elles pour ne pas les laisser dans la nature.

Avoir pour démarche une utilisation politique de cette affaire, de dire des mensonges aux salariés qui sont venus nous en faire part n'est pas très cohérent.

Nous avons une volonté précise, à savoir une cohérence, une transversalité, une transparence, une qualité des activités proposées aux jeunes.

Il n'y a pas forcément de difficulté avec l'association A.M.I. Jeunesse. Nous lui demandons une seule chose. Face à la réelle opacité de son fonctionnement depuis un certain nombre d'années, avec des gens payés ... Nous avons même retrouvé une association de cyclotouristes qui recevait de l'argent de la part de l'association A.M.I. Jeunesse. Lorsque nous faisons l'amalgame ...

Je demande uniquement de la transparence. Je demande à voir les comptes de l'association A.M.I. Jeunesse sur plusieurs années. Qui a été payé ? De quelle façon ? Quelles ont été les dépenses ?

Je vous autoriserai ensuite à venir dans cette enceinte me donner une leçon en disant que j'ai montré mon vrai visage. Vous verrez mon vrai visage aujourd'hui et demain.

Je ne veux pas faire de l'association A.M.I. Jeunesse un conflit politique. Aujourd'hui, c'est cette association qui le fait. C'est vous qui avez créé cette association. Nous avons beaucoup de choses à gérer dans cette ville, que vous avez créées, et qu'il faut rattraper. Nous demandons donc à cette association de se retirer. Son président m'a dit qu'il avait 70 ans et qu'il voulait partir tranquillement. Qu'il s'en aille tranquillement. Qu'il parte tranquillement. Que l'on arrête d'être dans un processus ... Il aurait tenu une assemblée générale. Il aurait trouvé un accord à l'amiable avec ses salariés pour partir. Ils auraient tous été réembauchés par les associations existantes de la ville dans l'ensemble des quartiers.

Le Maire donne la parole à **M. RABEH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, je pense qu'il est nécessaire sur cette question plus qu'épineuse de dire la vérité aux Pisciacais, notamment ceux qui sont présents et nous écoutent.

Il faut d'abord commencer par faire un état des lieux pour que tout le monde puisse comprendre la situation qui a amené à ce blocage.

Je ne parlerai pas de l'association « Promo Sports » mais uniquement des associations qui ont directement trait à ma délégation.

A.M.I. Jeunesse est la seule association de la ville qui intervient dans les quartiers avec laquelle nous avons rencontré un problème. Pour rappel, le président de l'association A.M.I. Jeunesse est Monsieur VANPOULLE, un ancien maire adjoint de Monsieur MASDEU-ARUS.

Monsieur MONNIER, ici présent, qui était président du Club des Hauts de Poissy, a tranquillement tiré les conséquences des élections et tranquillement démissionné. Il a choisi de démissionner. Son assemblée générale a accepté sa démission. Il a tranquillement donné les clés de l'association. Depuis, à Beaugard et à la Coudraie, le Club des Hauts de Poissy intervient positivement. Les salariés ont été rassurés. La continuité du service a été assurée par le Club des Hauts de Poissy. Aucun habitant de Beaugard ne se plaint d'une baisse d'activité ou d'un problème avec son association de quartier.

Le Club Saint-Exupéry est également présidé par Monsieur VANPOULLE qui, justement, cumulait les responsabilités. Il a convoqué une double assemblée générale à une demi-heure d'intervalle le 2 ou le 1^{er} avril (de mémoire). Il a démissionné lors de cette assemblée générale, comme il l'avait annoncé à ses salariés et à la municipalité. Il a démissionné du Club Saint-Exupéry. En revanche, il a fait volte-face au dernier moment (c'est son droit) en choisissant de ne pas démissionner de l'association A.M.I. Jeunesse.

Par la suite, la municipalité a demandé le transfert d'un certain nombre de pièces (les bilans d'activités et les budgets pour l'année 2007 et le premier semestre de l'année 2008). Nous avons effectivement reçu le budget, le rapport d'activités pour l'année 2007 qui était relativement sommaire, comme l'a rappelé Monsieur le Maire. Nous n'avons reçu jusqu'à aujourd'hui aucun rapport d'activités pour le premier semestre de l'année 2008 et aucun budget pour l'année 2008. Nous les attendons encore.

Suite à cela, et suite à nos multiples rencontres avec le président de l'association (y compris avec vous, Monsieur RAYNAL) ... C'est pour cela que nous pouvons difficilement dissocier le fonctionnement de l'association A.M.I. Jeunesse, votre ancienne majorité municipale et l'actuelle opposition que vous constituez. Nous avons reçu Monsieur VANPOULLE, vous-même et quelques autres. Malgré les différentes relances et les différentes rencontres, nous n'avons pas réussi à aboutir à une solution de consensus.

L'objectif poursuivi par la majorité actuelle était d'assurer la continuité du service rendu aux habitants, comme à Beauregard et à Saint-Exupéry. Nous aurions aimé réussir à faire avec Monsieur VANPOULLE ce que nous avons réussi à faire avec Monsieur MONNIER.

Monsieur VANPOULLE (et je pense par là même à votre minorité puisque vous vous solidarisez avec son comportement) a choisi de prendre en otage les salariés de l'association A.M.I. Jeunesse. C'est d'autant plus scandaleux que nous avons pris le temps de les recevoir et de discuter avec eux. Nous savons dans quelles conditions ils ont été traités durant ces dernières années. Les salariés ont été pris en otage. Ils sont depuis six mois dans une situation de précarité intenable. Ce sont surtout les parents et les enfants qui sont pris en otage, notamment ceux du Clos d'Arcy. Ils se demandent depuis des semaines comment cela évoluera. Ils refusent d'inscrire les enfants.

Nous avons une conception différente de la vôtre sur les associations de quartier. C'est un fait. Il s'agit là d'une fracture politique entre vous et nous. Il ne s'agit plus de l'association A.M.I. Jeunesse. Il ne s'agit plus de Monsieur VANPOULLE. Il s'agit d'une fracture politique. Nous considérons qu'une association qui a vocation à rendre des services aux habitants doit impliquer ceux-ci dans son fonctionnement. Qu'il s'agisse du Club des Hauts de Poissy, du Club Saint-Exupéry ou d'A.M.I. Jeunesse, aucune de ces associations n'invitait ses adhérents, ne convoquait ses adhérents lors des assemblées générales. Aucune. Nous avons organisé notre première assemblée générale avec les habitants au mois d'avril. Ils sont venus très nombreux (une centaine) pour participer aux travaux. Ils ont été de bonne volonté et ont proposé de continuer à travailler avec nous, ce qui n'avait jamais été fait. L'ouverture démocratique est inédite. Cela fait pourtant 25 ans que vous êtes au pouvoir. Vos pratiques associatives sont donc différentes des nôtres. Nous voyons effectivement les vrais visages. Il est nécessaire d'aller jusqu'au bout du débat ce soir pour permettre aux Pisciacais ici présents ainsi qu'aux journalistes qui prennent des notes de connaître le vrai visage de la nouvelle équipe municipale et le vrai visage de l'ancienne équipe municipale.

Aucune assemblée générale. Aucune participation des habitants dans les associations. Ce n'est pas ainsi que nous concevons la vie associative dans notre ville. Nous voulons une association dans chaque quartier, une association qui gère les maisons de quartier et l'ensemble des structures de quartier, une association qui puisse faire participer les habitants (les jeunes et les moins jeunes), qui permette de brasser les populations. Nous ne considérons pas normal qu'une salariée de la mairie puisse gérer totalement le budget et le fonctionnement d'une association. Ce n'est pas notre conception du travail associatif. Nous respectons en effet l'indépendance des associations. Votre ancienne équipe faisait intervenir une salariée de la mairie pour gérer en direct le fonctionnement d'une association en passant au-dessus des salariés.

Si vous voulez effectivement que nous parlions des masques qui tombent et du vrai visage de chacun d'entre nous, nous pouvons le faire et aller jusqu'au bout de la démarche. Je vous invite (pourquoi pas ?) à venir à nos réunions publiques pour expliquer aux habitants.

Je terminerai par quelques rectifications. En effet, au cours de votre intervention, Monsieur RAYNAL, vous avez dit un certain nombre d'inexactitudes qui, à mon avis, ne sont pas volontaires.

Mr RAYNAL :

Aucune.

Mr RABEH :

Quelques unes. Je vais clarifier tout cela. Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous, Monsieur RAYNAL.

Vous avez osé dire que « Sports et Découvertes » avait accueilli moins d'enfants cette année, que la prestation avait coûté plus cher et qu'elle était médiocre par rapport aux précédentes. Je tombe des nues car nous avons accueilli cette année plus d'enfants que les années précédentes. Je l'annonce à tous. C'est ce que nous ont dit les salariés de l'association A.M.I. Jeunesse. Nous avons accueilli davantage d'enfants cette année. Nous ferons le bilan, Monsieur RAYNAL. Nous vous le transmettrons, si vous le voulez. La prestation proposée cette année, l'année prochaine et (nous l'espérons) pendant les petites vacances scolaires (l'équivalent de « Sports et Découvertes ») ... Les enfants de Poissy étaient emmenés dans des villes avoisinantes. Il y a la découverte du golf, de l'équitation et d'un certain nombre de pratiques sportives qui n'étaient pas développées jusqu'ici. Le projet était bien plus ambitieux. Je vous le dis. C'est mon point de vue (tout à fait subjectif) mais je vous le dis ainsi qu'aux Pisciacais. Je vous mets hors de vos gonds. Cela me fait plaisir. Monsieur RAYNAL et Monsieur MASDEU-ARUS, la prestation était plus intéressante et plus épanouissante pour les enfants. Vous pourrez le demander à ceux qui en ont profité. La prestation accueillait davantage d'enfants que les années précédentes. Vous ne pouvez pas asséner des pseudoréalités, vous qui n'avez pas mis les pieds à « Sports et Découvertes », vous qui n'avez pas vu ce qu'a été le cru 2008 de « Sports et Découvertes ». Je crois que les Pisciacais en sont satisfaits. Ils nous l'ont dit et répété. Ils nous le disent lorsque nous les rencontrons dans la rue. Ils nous le diront lors des réunions de quartier. Je vous propose de venir dans le quartier discuter justement avec tous ces jeunes qui profitent de nos services. J'ai voulu fortement le séjour dans les Pyrénées et je suis fier de l'avoir organisé (et sans service).

Il est bien de vouloir débattre ce soir la question de la jeunesse et de l'utiliser, à mon avis, comme l'occasion d'une bataille politique (vous en avez le droit - c'est le jeu politique) mais lorsque l'on sait qu'il n'existe pas de service jeunesse dans cette ville, cela en dit long sur la conception que vous en aviez. De nombreuses villes (y compris de droite, à majorité UMP) sont pourvues d'un service jeunesse. Nous vous annonçons que nous avons l'intention de créer un service jeunesse à la mairie de Poissy pour permettre de coordonner l'activité des maisons de quartier et des associations de quartier, de faire participer les habitants. Un service jeunesse sera créé. C'est une conception totalement différente. Il y aura un coordinateur jeunesse. Une personne salariée de la mairie n'est pas mandatée pour cela. Ce n'est pas son rôle. Elle n'a aucune légitimité légale pour intervenir au sein des associations et dicter leur fonctionnement. Ce sont deux façons différentes de voir la politique, notamment à l'égard de la jeunesse, notamment dans les quartiers.

Oui, Monsieur RAYNAL, oui, Monsieur MASDEU-ARUS, nous n'avons pas les mêmes visages. Les masques tombent et j'espère que les Pisciacais ont eu l'occasion ce soir de voir qui a le visage du travail ...

Mr MASDEU-ARUS :

Vous êtes un bon militant politique.

Mr RABEH :

Nous allons arrêter de polémiquer. Merci d'avoir lancé ce débat, Monsieur RAYNAL.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL :**

Monsieur le Maire, merci de me rendre la parole. J'ai une patience d'ange, quelque part. J'ai l'impression de m'être trompé de soirée. Je ne savais pas que j'étais dans un meeting de la jeunesse socialiste. Je croyais être au Conseil municipal de Poissy. Ceci étant, ...

Mr RABEH :

Je n'interviens pas en tant que jeune. J'interviens en tant qu'élu. Merci de respecter mon statut d'élu.

Mr RAYNAL :

Monsieur RABEH, excusez-moi. J'ai eu la courtoisie de ne pas vous interrompre. Ayez au moins la courtoisie de m'écouter.

Monsieur le Maire, si vous acceptez ce type de débat, nous pouvons y aller.

Je ne vais pas polémiquer. Vous m'avez dit tout à l'heure : « Je sors mon vrai visage ». C'est ce que je vous ai dit. Je ne suis pas là pour faire des allégations. Mais il y a tellement à dire sur les propos et les sous-entendus d'A.M.I. Jeunesse.

Vous voulez déclencher un audit. Très bien. Nous regarderons effectivement comment les deniers ont été dépensés, les économies réalisées année après année. Nous nous apercevons parfois que nous votons des budgets et que nous poursuivons des activités.

Vous avez parlé d'une collaboratrice. Vous avez fait un procès d'intention. Elle était chargée de mission. Je ne vois pas sous quel prétexte elle n'aurait pas à regarder ce qui se passe dans une association qui est le bras armé de la politique de la jeunesse de la ville.

Le Maire :

C'est bien de le reconnaître.

Mr RAYNAL :

Je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos.

Le Maire :

Oui.

Mr RAYNAL :

Non seulement je le reconnais mais cela ne vous échappe pas non plus. Le point de départ du faux malentendu que vous mettez sur la place publique est là. Oui. Des présidents de clubs de quartier ici présents ce soir ont donné leur démission très rapidement. Pourquoi ? Parce qu'ils savaient et parce que la nouvelle majorité leur avait parlé de continuité du service. Monsieur MONNIER pouvait alors démissionner du Club des Hauts de Poissy. Mademoiselle DOMONT pouvait démissionner du Club Péguy. Monsieur VANPOULLE n'est pas là ce soir. Sa présence vous aurait permis d'être plus agréable à son égard. En l'absence de quelqu'un, ce n'est pas bien. Il a démissionné du Club Saint-Exupéry. Pourquoi n'a-t-il pas démissionné de l'association A.M.I. Jeunesse ? La réponse est simple. Parce que nous avons tout de suite compris que vous alliez en faire un cheval de bataille. Il a fallu protéger les professionnels et essayer d'assurer un service public.

De nombreuses semaines se sont écoulées. Il y avait visiblement un problème relationnel. Des mails ont été envoyés pour demander des choses. Les animateurs posaient des questions pour savoir de quelle façon cela allait fonctionner lors des prochaines semaines. Votre première adjointe ici présente répondait : « Voyez avec votre président ». Le président n'avait pas les éléments puisqu'il n'avait pas la réponse officielle de la Ville de Poissy. Il fallait savoir si les installations sportives allaient être mises à disposition afin d'obtenir l'agrément de la Jeunesse et des Sports, ceci pour le bon déroulement des activités de « Sports et Découvertes ».

Vous avez eu tous les éléments demandés par écrit, date par date. Il est dit qu'il n'y a pas d'éléments comptables pour l'année 2008. Je rappelle que nous ne sommes qu'au mois de septembre et que nous ne sommes pas tenus de produire les comptes semestriellement. Vous avez eu en mairie les comptes arrêtés au 31 mai 2008 qui vous indiquaient au moins la situation sur les cinq premiers mois. Ils sont aujourd'hui arrêtés au 30 juin. Vous disposerez des comptes arrêtés à la moitié de l'année, après validation par l'expert comptable.

Une mise à la porte a eu lieu à partir du 18 juin. La convention a été dénoncée à partir du 4 juillet. Il s'agit d'un autre registre. Monsieur VANPOULLE n'avait pas démissionné, fort heureusement. A partir du moment où il n'y avait pas de continuité ...

Que nous sommes-nous dit le 7 juin ? Nous nous sommes dit que chacun allait avoir sa feuille de route dès la semaine prochaine. L'association engage le processus d'une dissolution. La ville engage le processus de la création d'une nouvelle association. Les animateurs seront repris. Nous aurions pu faire à l'amiable un pont entre les deux. Cela signifie que les animateurs qui sont de bons professionnels et qui doivent être en dehors de tout esprit politique partisan pouvaient être repris avec les conditions d'ancienneté dans la nouvelle structure. Celle-ci n'existant toujours pas aujourd'hui, à notre connaissance, il a fallu engager le processus d'un licenciement. Nous sommes des gens responsables. Arrêtons la polémique. Nous pouvons la continuer longtemps.

Le Maire :

Avant de passer au vote, je vais vous répondre, Monsieur RAYNAL.

Je crois qu'il est dur de faire l'apprentissage de l'opposition. Je l'ai déjà dit. Jusqu'à aujourd'hui, vous semblez être bien informés. Evidemment, après avoir géré une ville pendant 25 ans, un certain nombre de réseaux existent. Il est des choses au sujet desquelles vous êtes mal informés.

Je dirai une seule chose aux Pisciacais. Je vous le dis aujourd'hui. Ainsi, vous connaîtrez très clairement ma position. Une association qui reçoit de l'argent public doit à tout moment être capable d'être contrôlée et d'indiquer de quelle manière les fonds ont été utilisés. J'ai fait une demande le 12 ou le 15 avril. Nous sommes au mois de septembre. Je ne peux pas dire comment cette association a utilisé les fonds qui lui ont été attribués. Je ne peux pas le dire, à l'exception des salaires des professionnels qui travaillaient pour cette association. Je peux en effet les calculer moi-même.

Mr RAYNAL :

Vous avez les comptes jusqu'au 31 mai. Ne me dites pas le contraire.

Le Maire :

Nous avons des comptes mais ... Nous allons regarder des nuances. Une personne travaillait. Nous en avons parlé. Elle avait à sa disposition une voiture de l'association. Lorsque j'ai voulu la reprendre, il m'a été indiqué qu'elle n'appartenait pas à la ville mais à l'association A.M.I. Jeunesse. Vous voyez donc que nous sommes légitimement en droit de s'interroger.

Lors de notre rencontre, j'ai fait une très grande ouverture. Je demandais à Monsieur VANPOULLE de prévoir une assemblée et de dissoudre l'association. Nous aurions repris les professionnels. Je m'y étais engagé. Il a même reçu une lettre à son domicile par laquelle je lui précisais que tous les professionnels étaient repris.

Mr RAYNAL :

La lettre est arrivée avant-hier.

Le Maire :

Je ne suis pas parti en vacances pendant un mois, à un moment crucial. Telle est la différence entre Monsieur VANPOULLE et moi. Il a le droit de partir. Il en a la liberté. Je ne porte pas de jugement sur ce point. Mais il est parti en vacances pendant un mois, à un moment où il était important de réaliser toutes ces transactions. Nous avons été dans l'obligation d'attendre son retour. C'est une manière de procéder. Si je reste dans une vision un peu perverse des choses, je pourrais dire qu'il s'agit d'une stratégie politique. Cela fait gagner du temps. Mais nous en avons perdu. Nous sommes maintenant au mois de septembre. Je ne suis toujours pas en possession des comptes de cette association. Lorsque je commence à regarder par le petit bout de la lorgnette, je m'interroge très fortement. Je découvre en effet tous les jours des choses mises en œuvre par cette association. C'est bizarre. Nous ne le savions pas. On aurait pu nous le dire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

9°/ EXERCICE 2008 - ASSOCIATION « CLUB DES HAUTS DE POISSY » - REPRISE A TITRE PROVISoire DU CLUB DU CLOS D'ARCY, 64, RUE DU CLOS D'ARCY - REPRISE A TITRE DEFINITIF DE L'ANTENNE PASCAL, 2, RUE PASCAL - REPRISE DE L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE « SPORTS ET DECOUVERTES » PENDANT L'ETE 2008 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 22 DECEMBRE 2006 - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

10°/ EXERCICE 2008 - ASSOCIATION « CLUB SAINT-EXUPERY » - REPRISE DE L'ANTENNE SAINT-EXUPERY, 4, RUE DU STADE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 22 DECEMBRE 2006 - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

11°/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE FRANCE HABITATION ET LA VILLE DE POISSY EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX DANS LE QUARTIER DE LA COUDRAIE

Le Maire donne la parole à Mme DOMERGUE :

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer le coût de l'aménagement de l'aire de jeux de la Coudraie et pourquoi avoir choisi cet emplacement ?

Le Maire :

Pour les personnes qui nous écoutent, je précise que la délibération n° 11 concerne la convention de mise à disposition entre France Habitation et la Ville de Poissy en vue de l'installation d'une aire de jeux dans le quartier de la Coudraie.

Avec les travaux réalisés, je crois que le coût approximatif s'élève à 40.000 euros. Une chape et divers travaux ont été nécessaires.

Le choix s'est porté sur l'entrée de la ville pour que cela soit visible. Par ailleurs, les habitants voulaient qu'elle soit située dans ce secteur.

Nous parlons de la Coudraie. Vous auriez pu faire une belle déclaration. Sur ce sujet, nous avons retrouvé un dossier. Personne ne pouvait s'installer autour de la table. Aujourd'hui, tout le monde est autour. Il fallait effectivement faire un certain nombre d'efforts avec la société France Habitation, de la pédagogie, et respecter les gens. Nous l'avons fait. Je ne sais pas quelle sera l'évolution. L'Etat s'appauvrissant de plus en plus et l'A.N.R.U. ayant de moins en moins d'argent, nous aurons beaucoup de mal. Mais nous sommes aujourd'hui prêts à envisager collectivement l'avenir. Tout le monde pensait que ce ne serait pas possible. Aujourd'hui, nous le faisons. Jusqu'à quand ? Il y aura certainement des oppositions. Il y en a toujours dans une ville. Mais nous connaissons une situation beaucoup plus saine que celle que nous avons trouvée en arrivant.

Evidemment, cela a un coût. Votre question peut être juste. Mais ce coût ne représente rien par rapport à ce qu'ont vécu ces gens pendant 4 ou 5 années.

Mme DOMERGUE :

Excusez-moi. Mon propos n'avait pas pour but de polémiquer.

Le Maire :

Je ne polémiquais pas. Mais j'en profite ce soir. Je suis en forme. Cela me fait plaisir.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

**12°/ CREATION D'UN NOUVEAU MARCHÉ NON SEDENTAIRE SUR LE
QUARTIER SAINT-EXUPÉRY ET APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT
DES MARCHES DE POISSY**

Le Maire donne la parole à M. ALLAOUCHICHE :

Bonsoir à tous.

Le quartier Saint-Exupéry est actuellement en plein essor, voilà pourquoi il est important de pouvoir dynamiser la vie commerçante et sociale de ce quartier.

Afin de répondre aux demandes des habitants et d'animer le quartier Saint-Exupéry, il a été décidé de créer un nouveau marché non sédentaire dans le quartier Saint-Exupéry. En conséquence, le marché sera situé sur le parking du centre commercial. L'avantage de cet emplacement est son ouverture vers les autres quartiers limitrophes (notamment Noailles et Bongard). Ce marché sera ouvert à tous les commerces. Il se déroulera le samedi matin de 8h00 à 12h30.

Le placier (agent de la Ville) est nommé régisseur pour percevoir les recettes pour l'encaissement des droits de place des marchés.

La commission des marchés a donné à l'unanimité un avis favorable en sa séance du 10 juin 2008. De plus, une organisation professionnelle représentative des commerçants des marchés (F.N.S.C.M.F.) a été consultée, en application du Code général des collectivités territoriales, et a émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un nouveau marché non sédentaire sur le quartier Saint-Exupéry et le nouveau règlement des marchés de Poissy.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL** :

Nous aurions pu voter ces délibérations, combien nous sommes attachés non seulement à la pérennité, mais encore au développement de l'offre des marchés non sédentaires à Poissy.

Mais déjà il paraît curieux de coupler une délibération relative à la renaissance d'un marché dans le quartier Saint-Exupéry avec le règlement des marchés.

D'autant que la délibération qui suit, relative, quant à elle, à la modification des droits de place des marchés d'approvisionnement, constitue bien une délibération à part entière. Nous aurions pu imaginer trois délibérations bien distinctes.

Ce n'est pas la première fois que nous assistons à ce mélange des genres qui a pour effet une certaine confusion quant au vote.

Ceci étant, revenons au marché de Saint-Exupéry. Rappelons tout d'abord qu'il y eut dans le passé un marché dans ce quartier et que la question qu'il convient sans doute de se poser est de savoir pourquoi il disparut.

Ensuite, votre équipe affiche son intention de faire vivre la ville. Cela est louable. Mais attention à ce que les effets ne soient pas contraires aux buts recherchés. Car de multiplier les offres de marchés dans les quartiers risque d'enfermer, de cantonner les habitants dans leur quartier et d'affaiblir la vie du centre ville et de son marché dont chacun sait que sa zone de chalandise dépasse largement non seulement le centre ville mais les frontières communales. Ainsi, le marché de la place de la République, autour de sa halle, agit comme une animation de cœur de ville qui attire tous les quartiers. C'est le principe de l'agora. Donc, attention au cloisonnement et, pire encore, dans nos villes très contrastées grâce à la multiplicité des cultures, ce qui doit demeurer une richesse, à ce que ce cloisonnement ne s'assimile (comme nous l'avons vu dans d'autres villes) à une forme de communautarisme. Ce danger serait bien l'effet contraire du but recherché.

Enfin, ajoutons, en liant cette intervention à la délibération suivante, que de vouloir abaisser les droits de place peut nuire à la qualité de l'offre commerciale et donc à la fréquentation du marché du centre ville. Nous serions alors confrontés à un effet ciseau entre la baisse de fréquentation due aux offres périphériques, d'une part, et à une baisse qualitative, d'autre part, les deux entraînant de fait le marché de la place de la République sur une pente mauvaise.

A ce sujet, n'oublions pas que le budget du marché est un tout. La baisse fatale des recettes entraînera un déficit face aux dépenses d'entretien, de nettoyage et de collecte des déchets d'après marché. Jusque là, nous avons toujours veillé à ce que ce budget soit en équilibre. Il paraît plus équilibré, effectivement plus équitable, de faire payer ces dépenses dues aux déchets du marché par les commerçants qui les génèrent plutôt que de les faire payer par les impôts des Pisciacais.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que l'Union pour Poissy s'abstienne sur ces deux délibérations.

Le Maire :

Il ne faut jamais faire trop de procès d'intention. Nous savons qu'un marché se tenait dans le quartier de Saint-Exupéry et qu'il n'a pas totalement fonctionné. Les Pisciacais attendent ce marché. Je crois qu'il est légitime de faire une tentative sur une période assez longue pour voir si cela fonctionne.

Par ailleurs, nous sommes dans un monde plutôt libéral. Ce n'est pas à vous que je l'apprendrai. La compétition est nécessaire, d'une certaine manière. Les commerçants du marché de Poissy font vivre notre ville. Ils sont très respectables. Mais beaucoup de gens nous font savoir que le marché de Poissy est très cher. Mettons donc un peu en compétition les gens qui œuvrent. Tel est le monde libéral dans lequel nous vivons. Nous verrons qui réussira le mieux à vendre, surtout que des Pisciacaises et des Pisciacais, au regard d'une gestion nationale difficile, sont dans l'obligation de compter leurs dépenses. Donc, essayons. Mais je retiens vos remarques.

Lors de votre intervention, vous avez parlé de communautarisme. Je le regrette. Il ne faudrait pas que ce soit un procès d'intention. Nous n'avons absolument pas envie de créer un marché communautariste. La ville était très séparée (entre le marché de Beauregard et celui du centre ville) Nous avons donc justement envie (entre autre) de créer un dynamisme tout à fait différent.

Une réflexion est en cours en ce qui concerne le coût du nettoyage et de diverses choses. Vous êtes acteur puisque vous écrivez dans les journaux municipaux que vous avez été moteur de l'Agenda 21. C'est très bien mais nous n'avons pas vu grand-chose jusqu'à présent. Nous menons donc une réflexion sur les déchets, sur les déplacements ... Elle devrait aussi nous amener dans un futur proche à maîtriser nos coûts et à renégocier un certain nombre de contrats que vous avez vous-même négociés à l'époque et qui seront peut-être différents. Certains seront peut-être un peu plus chers et d'autres un peu moins. Mais nous avons quand même le souci de l'argent public. Nous serons très vigilants sur ce point.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

13°/ MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

14°/ TARIFS PUBLICS APPLICABLES A LA MEDIATHEQUE CHRISTINE DE PIZAN ET A LA BIBLIOTHEQUE ANDRE MALRAUX : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 24 JUIN 2008

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci.

Nous avons voté le 24 juin dernier une délibération pour adopter de nouveaux tarifs, notamment en faveur des jeunes de 14 à 16 ans. Nous avons parlé des lycéens et des étudiants en oubliant que des jeunes de 14 à 16 ans ne sont ni collégien, ni lycéen, ni étudiant. Nous réajustons donc pour que tous ces jeunes puissent bénéficier du même tarif, c'est-à-dire le tarif préférentiel de 9 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ TARIFS PUBLICS APPLICABLES A LA VENTE DE SACS EN TOILE AUX ADHERENTS DE LA MEDIATHEQUE CHRISTINE DE PIZAN ET DE LA BIBLIOTHEQUE ANDRE MALRAUX

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci.

Il était en effet d'usage d'offrir aux usagers de la médiathèque et de la bibliothèque des petits sacs pour leur permettre d'emporter des documents, des vidéos, etc ... Ce service a un coût et le personnel de la médiathèque a constaté un très grand gaspillage. Pour éviter cela, nous allons procéder à la commande de 5.000 sacs personnalisés aux couleurs de la médiathèque, en toile de jute, à l'esthétique plutôt agréable. Ils seront entièrement recyclables. Il est important de le souligner pour mes petits camarades d'Agenda 21. Au lieu d'être distribués gratuitement, ces sacs seront mis à la vente, au tarif de 2 euros. Nous espérons que cela aura un effet bénéfique sur le comportement des usagers qui réutiliseront leurs petits sacs. Le personnel de la médiathèque souhaite conserver environ 500 sacs qui ne seront pas mis à la vente mais seront donnés lors de certaines cérémonies ou manifestations.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ CREATION D'UN OFFICE DE TOURISME SOUS FORME ASSOCIATIVE

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Bonsoir.

A l'heure actuelle, plus de 80 % des Offices de Tourisme en France sont régis par la forme associative. En effet, l'association constitue la formule par excellence de l'action d'intérêt général soutenue par les collectivités.

La Ville de Poissy est désireuse de se rapprocher de ce courant de gestion des offices de tourisme qui permet une plus grande souplesse de fonctionnement par la délégation de missions touristiques, par exemple en ce qui concerne la vente de produits touristiques.

Ce statut assure également une meilleure représentativité de l'établissement et favorise un fonctionnement démocratique grâce à la représentativité générée par le Conseil d'administration.

Il est donc proposé d'approuver les statuts instituant cet Office de Tourisme de Poissy, de prévoir la convention d'objectifs et de moyens qui liera la commune à cette association et l'octroi d'une subvention annuelle estimée à ce jour à 150.000 euros hors taxes, soit 179.400 euros T.T.C., votée ultérieurement par le Conseil municipal.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

L'Office de Tourisme est un outil indispensable au développement touristique d'une ville telle que Poissy. Nous nous réjouissons donc que, par la révision de son statut, et la création d'une association, lui soit offert un moyen de dynamiser encore ses activités, en coordonnant le travail de tous les acteurs de l'offre touristique et en impliquant davantage les acteurs économiques. C'est pourquoi nous approuvons sans réserve le principe de la création de cette association.

Cependant, la rédaction du rapport de présentation n'est pas dénuée d'une certaine ambiguïté. Nous demande-t-on d'approuver l'évolution du statut de l'Office de Tourisme ou nous demande-t-on d'approuver les termes des statuts de la future association ? En effet, des statuts sont joints à cette délibération, précisant non seulement les missions, mais le mode de fonctionnement de l'association dénommée « Office de Tourisme de Poissy ». De même, il nous est demandé, dans l'article 2 de la délibération, d'approuver ces statuts.

A l'heure de la concertation et de la démocratie locale, et après vous avoir entendu proclamer, par l'intermédiaire de Monsieur RABEH, votre attachement à l'indépendance de la vie associative, on s'étonne qu'il nous soit demandé de nous substituer à l'assemblée générale constitutive qui seule peut valider les statuts de l'association. A moins que l'association dont on nous demande d'approuver la création soit déjà constituée et ait déjà voté ses statuts, auquel cas l'assemblée municipale serait invitée (si je comprends bien) à entériner une action déjà largement engagée et sur laquelle elle n'a pas été auparavant consultée.

Quant à la représentativité du Conseil d'administration, promise dans le rapport de présentation, elle ne saurait être réelle sans la désignation d'un représentant de l'opposition municipale, et nous vous remercions, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint au Maire, de nous associer ainsi aux travaux de la future association « Office de Tourisme de Poissy ».

Merci de votre attention.

Le Maire :

Je tiens compte de vos remarques mais il était nécessaire de créer assez vite cette association pour qu'elle soit opérationnelle en 2009. Les statuts ont donc été joints à la convocation pour que tout le monde puisse en prendre acte. Vous savez comme moi qu'une association ne se décrète pas totalement du ciel. Pour une association de tourisme, le Conseil municipal doit d'abord et préalablement être un moteur, avec le souhait, pour l'avenir, que ce moteur prenne son envol et que les Pisciacaises et les Pisciacais déjà intéressés puissent prendre en compte cette association et la faire vivre. C'est la raison pour laquelle la création de l'association ainsi que les statuts sont soumis à l'approbation.

Par ailleurs, des groupes et des commissions ont été constitués. Des élus de l'opposition en ont toujours fait partie. Vous avez dû le remarquer. Ce sera maintenu pendant la durée du mandat (en tous les cas de mon mandat). Après, nous verrons.

M. BERTRAND :

L'association n'est pas encore créée. Le document de la sous-préfecture vous indiquera la date de création. Mais elle n'est pas encore enregistrée ni créée.

Le Maire :

Avant de créer l'association, nous souhaitons que soient désignés des représentants du Conseil municipal pour constituer au moins un bureau. Après, nous verrons. Il s'agit avant tout de lancer la dynamique.

Mme XOLIN :

Vous nous faites donc voter un projet de statuts et non pas les statuts eux-mêmes.

Le Maire :

Ce sont les statuts réels.

Mme XOLIN :

Ce n'est pas à nous de les voter.

Le Maire :

Les statuts réels sont encadrés par la loi.

M. BERTRAND :

Ce sont des statuts type.

Le Maire :

Je crois que les statuts sont absolument type. Ce n'est pas important. Je sais que vous allez vous abstenir. Je crois qu'il est aujourd'hui important d'acter la création d'un Office de Tourisme et de mettre les statuts qui sont ceux de l'ensemble des Offices de Tourisme de France et de Navarre.

Mr RAYNAL :

Je ne vote pas les statuts d'une association qui n'existe pas encore. Juridiquement, cela ne tient pas la route.

Le Maire :

Il a raison. Si vous le permettez, nous allons modifier la rédaction de la délibération. Il faut la voter aujourd'hui ...

Mr RAYNAL :

En retirant l'article 2. C'est tout. Purement et simplement.

Le Maire :

L'article 2 sera retiré.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ FIXATION DES TARIFS DU 2^{EME} SEMESTRE 2008 DES CROISIERES PROPOSEES PAR L'OFFICE DE TOURISME DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DU 30 SEPTEMBRE 1980 PASSEE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE POISSY (C.H.I.) POUR L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AU SEIN DE LA CRECHE GEREE PAR LE C.H.I.

Le Maire :

La Ville de Poissy cherche à mieux répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans. Nous avons la possibilité d'agrandir et d'avoir des places en crèche au niveau du centre hospitalier de Poissy pour accueillir les jeunes enfants.

Le Maire donne la parole à **Melle DOMONT** :

Notre groupe votera pour cette délibération. Mais je ferai une petite remarque. Il faut bien sortir de ce contexte tendu. En effet, vous indiquez dans le rapport de présentation que la Ville de Poissy cherche à mieux répondre aux besoins des familles. Or, dans ce rapport, vous faites référence à tout ce qui a été mis en place par l'ancienne municipalité. Je vous en remercie. Cet avenant aurait dû bien sûr être pris avant les élections mais nous avons manqué de temps. Je préférerais donc que vous modifiiez (si possible) la rédaction en indiquant que la Ville de Poissy poursuit les efforts entrepris par l'ancienne municipalité pour répondre aux besoins des parents. Je sais que vous ne le ferez pas mais, au moins, je l'aurai dit.

Le Maire :

Nous avons eu tout à l'heure un débat de fond. Il faudrait plus de temps et tenir des commissions pour cela. Vous avez quand même noté que je suis allé dernièrement avec Monsieur MASDEU-ARUS et Madame DOMERGUE signer une action faite par l'ancienne majorité. Il est écrit : « La Ville de Poissy ». Cela suffit largement. Il s'agit de la ville. Nous sommes en République. Les responsabilités passent des uns aux autres, avec des changements, bien sûr. Donc, ne vous inquiétez pas. Nous n'allons pas nous approprier le travail intéressant que vous avez fait. Nous allons juste l'améliorer. C'est tout.

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Je voudrais juste préciser que la crèche Gaston Variot et celle du Petit Prince ont été ouvertes avant 1983.

Mme AUBIN :

Pour le C.H.I., c'était en 1980.

Melle DOMONT :

Je pourrais préciser qu'il y en a eu d'autres depuis.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ SOLLICITATION DE FINANCEMENTS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2008 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Maire :

Dans sa réunion du 17 juin 2008, le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a validé la programmation 2008. Pour bénéficier des moyens spécifiques du C.U.C.S., les actions retenues devaient prendre en compte les différents critères d'éligibilité suivants :

- répondre explicitement à l'un des objectifs - territorial ou thématique - énoncés dans le document de cadrage,
- prendre en compte la lutte contre les discriminations,

- répondre en cohérence et complémentarité avec les actions déjà engagées, les actions proposées devant répondre à des besoins non couverts du territoire,
- contribuer au développement de la participation et de l'implication des habitants par le biais d'actions citoyennes dans la vie de la cité,
- favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté à l'ensemble des Pisciacais en signalant de façon spécifique et adaptée les actions entreprises pour permettre aux personnes éloignées des dispositifs existants - ou à créer - les moyens de pouvoir en bénéficier.

Considérant la nécessité de déposer chaque année auprès des financeurs une programmation des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; considérant que la Commune souhaite poursuivre et amplifier les actions menées sur le territoire dans le cadre de la politique de la ville sur les thématiques prioritaires du CUCS (habitat et cadre de vie, insertion emploi, prévention de la délinquance et citoyenneté, éducation, santé) ; il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des financeurs, et notamment l'Etat via l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances (ACSE), la Région Ile-de-France, les Fonds Structurels, etc ..., pour les projets entrant dans le cadre de la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, le Conseil Régional, et tout autre partenaire public pertinent, toutes les pièces de conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

Je rajouterai que la dotation de solidarité urbaine qui était versée à la Ville de Poissy risque de disparaître en 2009 ou 2010. Nous l'avons appris par la presse. J'ai sollicité tous les maires des Yvelines touchés par cette situation. Un certain nombre de maires m'ont répondu. J'ai donc écrit une lettre sur ce sujet au préfet. Ils l'ont signé avec moi. D'autres (bizarrement, ce sont surtout des maires de droite) ont trouvé des excuses pour dire qu'il régleraient eux-mêmes cette question avec leur député. Un député étant présent ici ce soir, je voudrais lui faire part de notre inquiétude. Nous avons en effet réellement la volonté d'utiliser cet argent pour œuvrer dans les quartiers de Poissy les plus en difficulté. Il serait important qu'il puisse y avoir une prise de position des députés, quelles que soient leurs couleurs politiques. Un rassemblement de l'ensemble des maires de toutes sensibilités est prévu lundi pour manifester leur désaccord sur ce sujet. Cela correspond quand même à une perte approximative de 400.000 euros pour la Ville. Cette perte énorme amoindrira les actions menées en direction de ces quartiers.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LA RESTAURATION D'UN TABLEAU DE LA COLLEGIALE NOTRE-DAME

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LES REFECTIONS DES TOITURES DU GYMNASSE ABBAYE ET DU GYMNASSE MARCEL CERDAN

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ EXERCICE 2008 - AVENANT N° 1 AU MARCHE 2006/108A AVEC LA SOCIETE PLB COMMUNICATION POUR LA MODIFICATION DU SUPPORT DU JOURNAL MUNICIPAL

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Il s'agit juste d'une précision. Le journal municipal change de format. Dans quelques semaines, il sera édité sur du papier recyclé. Ceci nécessite de rédiger un avenant au marché. En effet, celui-ci ne porte que sur les éditions et l'impression du journal municipal. La note d'accompagnement vous indique le détail. Je vous propose de voter cette délibération.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.

23°/ EXERCICE 2008 - AVENANT N° 5 AU MARCHE 2005/061A PASSE AVEC LA SOCIETE AXENCE PROPRETE POUR LA MISE A JOUR DE LA LISTE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ EXERCICE 2008 - AVENANT N° 2 AU MARCHE 2005/061B PASSE AVEC LA SOCIETE ORGANET POUR LA MISE A JOUR DE LA LISTE DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE SCREG POUR LES TRAVAUX D'ENROBES DU BOULEVARD DE L'EUROPE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ AVENANT N° 2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE NEUF CEGETEL POUR LE RESEAU GLOBAL INTRANET ET UN ACCES SECURISE A INTERNET

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF AUX PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS (2 LOTS) POUR LES ANNEES 2008 A 2011 INCLUSE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Ce marché dont l'objet consiste en la gestion des communications téléphoniques de l'ensemble des personnes travaillant pour le compte de la collectivité municipale revêt une extrême importance. Tout dysfonctionnement peut être la cause de difficultés importantes. C'est pourquoi la commission d'appel d'offres a accordé une grande attention à l'analyse des propositions des deux entreprises qui ont répondu.

En ce qui concerne le lot n° 1 (le plus important), deux offres ont été reçues. Le marché a été attribué à la société ORANGE dont la proposition était techniquement la plus sûre. Il y avait d'énormes doutes sur la capacité technique de l'autre société. C'est pourquoi sa proposition a été écartée.

En ce qui concerne le lot n° 2, une seule offre a été reçue, celle de la société ORANGE. Le prix était correct. Elle s'est vue attribuer le marché.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ENTRETIEN PARTIEL DES ESPACES VERTS ET AU NETTOIEMENT PAR BALAYAGE DE CERTAINS SECTEURS DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE POISSY POUR LES ANNEES 2008 ET 2009 INCLUSE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Il s'agit d'un marché de services réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et service d'aide par le travail. Une seule offre a été reçue. Le prix horaire est légèrement supérieur à celui du marché précédent. La société CHLOROPHYLLE de Carrières-sous-Poissy a obtenu ce marché.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LETELLIER, qui travaille pour la société CHLOROPHYLLE, ne peut pas prendre part au vote pour la délibération n° 28.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'a pas pris part au vote : M. LETELLIER.

29°/ AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE COMPLEMENTAIRE AVEC LA SOCIETE A.P.Y. RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE SACS POUBELLE ET HOUSSES DE CONTENEURS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE FOURNITURES EN QUINCAILLERIE ET PETIT OUTILLAGE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Ce marché est destiné à alimenter le personnel des ateliers municipaux en fournitures de quincaillerie et petit outillage. Ces fournitures représentent environ 100.000 euros hors taxes par an. C'est donc loin d'être une petite affaire mais tous les membres de la commission d'appel d'offres ont pu se rendre compte qu'il s'agissait d'un sujet dont l'analyse est extrêmement difficile.

Le rapport joint à la délibération indique le déroulement de la procédure qui s'est terminée lundi dernier. Je dois donc aujourd'hui vous communiquer le nom de la société attributaire de ce marché. Il s'agit de la société ROUSSELY 2, dont le siège social se situe 1, rue de Seine, à Achères. Le montant indiqué sur le bordereau de prix qui a servi à l'analyse financière de ce marché est de 3.211,67 euros. En fait, il s'agit là d'abord d'euros fictifs qui rassemblent tous les objets dont le prix avait été demandé. Mais il s'agit du prix à l'unité. Le marché a donc été attribué à la société ROUSSELY 2 que la municipalité connaît bien.

Je voudrais apporter une précision. En effet, vous pouvez aussi vous interroger par rapport à la précipitation dans laquelle s'est déroulée cette procédure. En fait, le titulaire actuel ne donne absolument pas satisfaction. Le contrat précédent aurait pu être reconduit un an de plus. Il ne l'a pas été. Il fallait au plus vite retrouver un fournisseur.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ AVENANT N° 1 AU MARCHE CONCLU AVEC LA SOCIETE EVANCIA BABILOU RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE « LES ALIZES »

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'année dernière (à peu près à la même époque), la municipalité de Poissy a passé un contrat avec la société EVANCIA BABILOU pour la mise à disposition de 60 berceaux dans une crèche nouvelle implantée sur le territoire de la ville. Ce contrat prévoyait une participation de la ville à hauteur de 10.500 euros par berceau et par an. Certaines dispositions du cahier des charges associé à cette opération obligent aujourd'hui la ville à augmenter cette participation de 150 euros par berceau et par an. Ceci nécessite donc un avenant au marché déjà cité pour officialiser cette prise en charge complémentaire de 150 euros par an. Cela fait un peu plus de 1,43 %.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ INTENTION DE LA VILLE DE POISSY DE SE DOTER D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Il s'agit ce soir de décider de poursuivre notre démarche pour doter la ville d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.). qui a pour but de collecter, de rassembler et de cartographier de nombreuses données déjà existantes dans les services. Il s'agit des renseignements en matière d'urbanisme, de voirie, de réseaux mais aussi d'informations sur l'économie, sur la culture, sur tout ce qui a trait à la population ou à l'environnement.

L'objectif du S.I.G. est de devenir un outil performant pour tous les acteurs de la ville. Il permettra d'améliorer les services rendus aux habitants (par exemple en mettant en ligne une carte regroupant le cadastre, le P.L.U. ou les différentes servitudes). Il facilitera et mutualisera le travail des services pour pouvoir partager leurs données. Il améliorera l'information pour les élus. Enfin, ce sera un outil d'aide à la décision car il permettra d'élaborer des synthèses en s'appuyant sur des données géographiques et des informations démographiques, économiques.

Si la décision de poursuivre cette démarche est prise ce soir, nous nous ferons assister dans un premier temps par un bureau d'études afin d'établir le diagnostic de l'existant dans les services, de déterminer nos besoins et d'élaborer un cahier des charges en vue de lancer un appel d'offres. A la fin de ce processus, il reviendra au Conseil municipal de valider ou non l'acquisition d'un S.I.G.

Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ DIMINUTION DE LA REMUNERATION AFFECTEE A L'EMPLOI CONTRACTUEL DE CHARGE(E) DE MISSION « POLITIQUE DE LA VILLE »

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Il s'agit d'avoir une explication. Je pensais que la personne était déjà embauchée. S'agit-il d'une deuxième personne pour la politique de la ville ou lui diminue-t-on son salaire ?

Le Maire :

C'est une excellente question. La personne qui s'occupait de la politique de la ville a mis beaucoup de temps à demander son détachement (partir). Elle n'était pas à son poste. Les choses étant rentrées dans l'ordre, une personne est maintenant affectée à ce poste.

M. MASDEU-ARUS :

D'accord. C'était en stand-by.

Le Maire :

Pour que cela soit très clair.

M. MASDEU-ARUS :

D'accord. Donc, vous diminuez ...

Le Maire :

Nous la finançons beaucoup moins. Elle a accepté. C'est un peu dur mais c'est ainsi.

M. MASDEU-ARUS :

Je m'en doute.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ DENOMINATION DE LA PLACE DE NOAILLES DANS LA Z.A.C. PERRET A POISSY

Le Maire :

Il vous est demandé de dénommer ce lieu « Place de Noailles ». Apparemment, personne n'a demandé à intervenir. Nous ferons une inauguration de la Place de Noailles. Vous y serez bien sûr invités.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35°/ DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE MATIN PRESENTEE PAR LA SOCIETE POISSY PRESS ECO

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions :
Mme AUBIN M. HEDRICH M. PASQUIER M. MOREAU Mme HELIOT
M. MEHAY.**

Le Maire :

Avant de clore cette séance, je vais donner la parole à Monsieur BLOCH qui souhaite faire une intervention. Mais nous avons maintenant un règlement intérieur.

Le Maire donne la parole à M. BLOCH :

Monsieur le Maire, je vous signale que j'ai demandé la parole avant que le règlement intérieur ne soit voté.

Le Maire :

C'est exact.

M. BLOCH :

Les lois n'étant pas rétroactives, vous pourrez la prochaine fois m'interdire de parler. Cette fois-ci, ce ne serait pas logique.

De toute manière, je vais détendre un peu l'atmosphère.

Nous voulons simplement faire pour toute cette assemblée et les gens qui écoutent une petite mise au point concernant la nouvelle œuvre d'art de Poissy.

L'amoncellement de parpaings inauguré le samedi 20 septembre au square du Pincerais appelle les commentaires suivants :

C'est une œuvre créée par Mademoiselle Thu Van Tran dans le cadre d'une commande publique liée à la construction de la médiathèque Christine de Pizan. Il s'agit donc du 1 % culturel évalué à 49.000 euros.

Après appel à candidatures d'artistes, une commission, composée de la D.R.A.C. et diverses personnalités dont un représentant de la Ville de Poissy, a sélectionné par vote trois projets jugés recevables. Dans un second temps, on connaît celui qui a été retenu. Je tiens à préciser qu'à l'époque, le représentant de la Ville, c'est-à-dire celui qui vous parle, n'a pas apporté son soutien à cette œuvre. La Ville étant minoritaire, elle a dû s'incliner dans cette commission. Nous ne nous reconnaissons pas dans cette esthétique. Naguère, l'équipe municipale avait engagé une politique culturelle forte qui se résumait, pour faire simple, à la promotion des Beaux Arts.

On connaît bien les mouvements artistiques contemporains. La provocation en est souvent le dénominateur commun. L'insolite, l'insolence, parfois l'indécence s'offrent aux yeux du public, parés de satisfecit d'excellence, voire de génie, méprisant ainsi par surcroît ceux qui les contestent. Ce n'était pas notre philosophie.

Si j'en juge par votre carton d'invitation que tout le monde a reçu, vous avez nommé « site » ce béton doré. J'imagine qu'inconsciemment, c'est le mot « sitting » qui vous a inspiré. En effet, les différences de hauteur offertes par ce labyrinthe permettront aux postérieurs de tous âges de se poser, réalisant ainsi un amalgame artistique entre ce qui porte et ce qui est porté.

Mais l'essentiel n'est pas là. En affaire comme en art, la hardiesse est toujours pardonnée quand elle s'accompagne de l'esprit. En changeant le lieu d'implantation de cette œuvre, vous l'avez déconnectée de son objet. Les phrases fortes tirées des textes de Christine de Pizan ne seront pas gravées dans l'or. L'œuvre perd alors son esprit, elle perd son sens et qui n'a pas de sens est insensé.

Quant à la pérennité de l'œuvre, les parpaings dorés sont déjà fendus ou même brisés et j'entends (excusez-moi) déjà les cris socialistes du genre « au bris des parpaings, on perd de l'or ».

Le Maire :

Je vais laisser Madame CHIGNAC vous répondre sur ce point.

Je soulignerai juste une chose, car il faut continuer à apprendre. Il est bien d'être dans l'opposition mais il faut continuer à apprendre. Il est toujours facile de railler, de faire un certain nombre de choses lorsque l'on est dans l'opposition. Je l'ai vécu. C'est très facile. Mais il faut faire attention à ce que l'on dit. Une différence existait entre nous à l'époque et vous aujourd'hui, à savoir que nous n'avions quasiment pas de passif ni de passé. Vous, vous en avez. C'est vous qui avez choisi cette œuvre. C'est vous qui vouliez la situer devant la médiathèque. Je conseille aux Pisciacais d'aller voir la largeur et d'essayer de faire un parallèle pour voir comment les gens seraient rentrés dans la médiathèque. Il faut savoir prendre un peu de risques. C'est moi qui l'apprends. Chacun apprend quelque chose.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve personnellement votre intervention très déplacée, Monsieur BLOCH. Je pense que beaucoup de mes collègues partagent cet avis.

Vous parlez d'esprit. Il me semble en effet que votre intervention manque d'esprit et donc de sens. Vous commencez par parler d'amoncellement de parpaings. Je trouve cela particulièrement désobligeant vis-à-vis de l'artiste. Nous pouvons penser de l'art ce que nous voulons. L'art est fait pour surprendre, pour interpeller. Nous pouvons être d'accord. Nous pouvons ne pas être d'accord. Mais nous n'avons pas le droit d'être humiliant vis-à-vis de ceux qui œuvrent. Ce n'est pas nous qui avons choisi le titre : « site ». C'est l'artiste elle-même. Elle est libre de donner le titre de son choix.

Je voudrais rectifier quelques inexactitudes. Dans le cadre du 1 % culturel, la commission artistique n'a pas qu'un seul représentant de la ville. Elle est présidée par le maire (vous le savez très bien) qui désigne aussi un autre représentant. Il en désigne même deux au titre des personnalités extérieures. Vous avez dit que la ville était minoritaire. Il faut aussi rappeler qu'il y avait dans ce comité artistique la directrice de la médiathèque et d'autres personnes, avec voix délibérative et non pas simplement consultative. Pour avoir assisté en son temps à ces premières réunions, je regrette en effet que la ville n'est pas fait davantage entendre sa voix vis-à-vis d'experts du ministère de la culture. Je rappelle enfin qu'il est toujours possible au maire de refuser le projet élaboré et présenté. Vous pourrez relire les textes relatifs au 1 % culturel. Vous n'avez pas fait cela. C'était votre droit. Vous avez donc entériné un choix que vous dénoncez aujourd'hui. Je trouverais normal que vous assumiez vos choix jusqu'au bout.

M. BLOCH :

Il n'y avait qu'un représentant de la municipalité dans cette commission. C'était le maire de Poissy qui, empêché, m'avait délégué son pouvoir. Il faut quand même rétablir les choses. Les autres personnes n'étaient pas là, au titre de représentants de la ville.

Le Maire donne la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

En ce qui concerne l'emplacement, je m'insurge en faux. La place devait être modifiée (suppression des jardinières, aplanissement de l'ensemble). Des plans ont été réalisés au départ. Les services techniques ont procédé à des études. L'œuvre tenait totalement sur l'emplacement situé devant l'entrée de la médiathèque. Les handicapés pouvaient passer ainsi que les poussettes.

Le Maire :

Nous pourrions en discuter.

M. MASDEU-ARUS :

A moins que l'œuvre ait changé de grandeur par rapport à ce que nous avait indiqué l'artiste. Ce n'est pas un débat. Mais j'ai la prétention de regarder de près tous les projets de cette ville, surtout l'installation d'une œuvre ou autre. Des cotes ont été prises et des consultations ont été réalisées lorsque nous étions encore aux affaires. Les dimensions correspondaient. Mais l'œuvre est peut-être plus grande. Je ne suis pas allé la mesurer. Je n'ai pas le dossier de l'époque. Si elle est arrivée plus grande que prévu ...

Le Maire :

Aujourd'hui, c'est moi qui regarde tous les projets de la ville. Là sont les changements. Je me suis rendu sur place avec un certain nombre de mes camarades et amis et collègues du Conseil municipal. Au regard de la configuration des lieux (plus le coût de la dalle à réaliser), je pense que les personnes et les poussettes n'auraient pas réussi à passer. C'est une interprétation de vision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.